

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.3 - RÈGLEMENT GRAPHIQUE : VILLAGE DE RUGY

Echelle 1 / 2000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal d'ARGANCY en date du 24 février 2017

ARRÊTANT
le projet de Plan Local d'Urbanisme
Le Maire
Jean-Paul VETZEL

Cachet de la Mairie et signature du Maire :



Approuvé le :

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

Source : fond cadastral

Légende :

- U Découpage en zone avec indication du type de zone
- *** Élément paysager ou patrimonial remarquable à préserver
- Cheminement piéton et/ou cyclable à conserver
- * Façade remarquable : éléments à préserver
- Marge de recul des constructions
- ▒ Surface en eau (cours d'eau, étangs, ...)
- + - Limite communale

Liste des emplacements réservés :

N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
6	Création d'une aire de retournement	665 m ²	Commune
7	Accès pour maintenance du ruisseau busé	50 m ²	Commune

